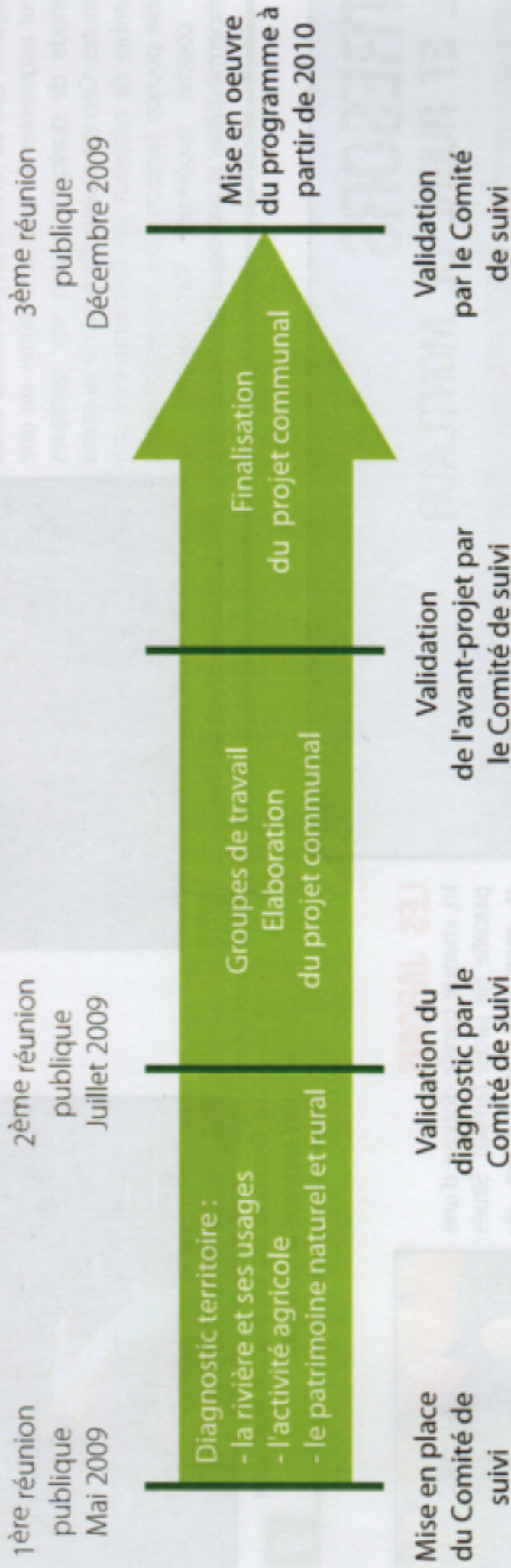


LA DEMARCHE :

LES DIFFERENTES ETAPES POUR LA CONSTRUCTION DU PROJET COMMUNAL



QU'EST CE QU'UN ESPACE NATUREL SENSIBLE ?

Définition : La loi d'aménagement du 18 juillet 1985, modifiée par la loi du 2 février 1995 (loi Barnier) expose qu'« afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels, le Département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles (ENS), boisés ou non. »

Outil non réglementaire de protection des espaces naturels, la démarche ENS ne revêt pas de caractère coercitif, mais s'inscrit dans une logique de Développement Durable en partant du précepte selon lequel la nature ne peut être préservée que si les personnes peuvent en profiter et savent la respecter.

Dans ce cadre, l'Assemblée Départementale du 29 octobre 2007 a mis en place un appel à projets à partir d'une liste de 35 sites prioritaires issus d'un inventaire départemental. Cette démarche permet aux collectivités territorialement concernées par ces espaces, de faire acte de candidature auprès du Conseil Général pour leur préservation et leur mise en valeur.

Pour mettre en œuvre sa politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles, le Département de l'Aveyron dispose d'un instrument financier : la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS), qui a été instituée au taux de 1% à compter du 1er janvier 1996.

CONTACTS

Pour en savoir plus, n'hésitez pas nous contacter :

Mairie de MONTLAUR
12400 MONTLAUR
Tel : 05.65.99.84.85
mairie-montlaur.com

Conseil Général de l'Aveyron
Place Charles de Gaulle
12000 RODEZ
Tél : 05.65.75.82.22
daae@cgr12.fr

ADASEA de l'Aveyron
Carrefour de l'Agriculture
12000 RODEZ Cedex 9
Tél : 05.65.73.76.76
adasea12.net



Crédit photos : Joseph Ulla, M. Lobligeois, Myriam ALINAT, Conseil Général
Dessin : Les enfants de l'école - Réalisation : ADASEA

IMAGINEZ MONTLAUR ET SON CADRE DE VIE DE DEMAIN ...

Appel à projet
départemental sur les
espaces naturels sensibles

EDITORIAL

En 2007 le Conseil Général de l'Aveyron a souhaité s'engager dans la valorisation de 35 sites naturels emblématiques de l'Aveyron.

A ce titre, la commune de Montlaur a fait acte de candidature pour positionner les Rougiers dans un projet de protection et de valorisation de ce patrimoine naturel. Cette candidature a été retenue. Il s'agit pour la commune d'une opportunité qui permet de mettre en œuvre un schéma de valorisation aussi bien économique que social de ce patrimoine. A l'image du programme "cœur de village" initié début 2000, à partir duquel la commune de Montlaur a renoué avec l'attractivité, et où chaque habitant a relayé l'initiative publique pour s'inscrire dans une dynamique collective, ce programme est avant tout une démarche de développement local. Il permet de fixer un cadre de travail pour les 10 prochaines années en intégrant les enjeux liés à l'environnement depuis le village, la rivière et ses berges jusqu'aux Rougiers.

Cette valorisation intègre les trois volets du développement durable :

- l'environnement avec l'assainissement, le paysage, la biodiversité et la protection des berges,
 - l'économie, et en particulier l'économie agricole autour de la filière Roquefort,
 - le social avec l'approbation et l'utilisation des espaces (baignage, pêche...)
- par les habitants, et l'implication de l'école via un projet pédagogique.

Parce qu'il s'agit de définir avec la population un projet de territoire, et d'imaginer Montlaur et son cadre de vie de demain, nous souhaitons que chacun trouve dans cette démarche l'intérêt nécessaire pour écrire ensemble, et selon les attentes de chaque catégorie d'utilisateurs, le projet de notre Rougier.

Francis CASTAN, Maire de Montlaur
et l'équipe municipale



POINT DE VUE DES ECOLIERS

Ma Commune

Dans ma commune, il y a un trésor. Celui-ci n'est pas constitué de pièces d'or mais de bijoux d'autres sortes.

Croiser un chevreuil, faire du toboggan sur les dunes du rougier, admirer les statues menhirs, faire des cabanes, s'inventer des aventures extraordinaires, pêcher dans le Dourdou ou se baigner en famille, aller voir les faucons, se balader sur la plage de galets et écouter l'eau ruisseler, traverser la rivière à cheval, nourrir les moutons à la bergerie, ...

Ici, nous avons plus de liberté pour jouer, et pour toutes ces raisons, nous pensons que tout le monde a le droit de découvrir notre village.

C'est pour cela que nous souhaitons participer à l'élaboration d'un sentier pour partager tous ces moments particuliers.



Les élèves du cycle 3 de l'école de Montlaur